



**Manger mâlin et bouger :
c'est simple et bon pour la santé!**

Relaxation
Diététique 
Boulangerie/pâtisserie 
Eveil corporel/gym
Jeux d'opposition
Multi-sports

**J'éveille ma curiosité pour
découvrir, apprendre et
comprendre**

Protection de l'environnement
Langue (russe)
Créativité
Jeux de société
Audiovisuel
Citoyenneté/laïcité
Chant
Mime 
Lecture
Intergénération
Activités autour du livre



Les plannings des activités seront communiqués aux familles au début de chaque période, par affichage sur le panneau « Infos NAP » ainsi que sur le site internet

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la ville : www.mairie-soual.fr

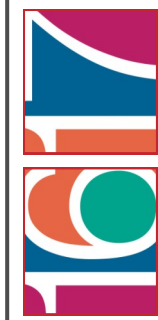
Contactez le service d'accueil péricolaire de l'école :

☎ 06.12.80.08.39

✉ periscolaire@mairie-soual.fr

Tous les imprimés sont disponibles et téléchargeables sur le site www.mairie-soual.fr, rubrique **Education & Jeunesse**

Notes personnelles :



« SUIVEZ LE GUIDE ! »

La boîte à outils des
Temps Péricolaires



L'inscription : toutes les familles devront préalablement compléter une fiche de renseignements, disponible sur le site internet ou auprès du secrétariat de la mairie pour la 1^{ère} période (septembre/octobre).

Date limite d'inscription le 30/08/16.

Par la suite, les inscriptions aux temps péricolaires ainsi qu'au restaurant scolaire pourront se faire en ligne.

Les tarifs : instauration de 2 tranches en fonction des revenus*

- Forfait trimestriel 1/2 journée :
 - 36€ pour les familles imposables
 - 18€ pour les familles non imposables et pour tous à partir du 2^{ème} enfant
- Forfait trimestriel journée :
 - 58€ pour les familles imposables
 - 29€ pour les familles non imposables et pour tous à partir du 2^{ème} enfant

* fournir un avis d'imposition

Le paiement : une facture globale correspondant au(x) service(s) utilisé(s) (restaurant scolaire, temps péricolaire) sera adressée aux familles chaque fin de mois. Les paiements pourront s'effectuer en ligne via le site internet de la mairie ou directement auprès de la Trésorerie de Dourgne, par chèque ou espèces.

L'organisation : à compter du 01/09/16, notre accueil péricolaire se structure en **ALAE** (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole). Son Directeur Antoine Boué, nouvellement recruté, devient l'interlocuteur privilégié des familles.

Les **Nouvelles Activités Péricolaires (NAP)** sont mises en place par la commune dans le cadre de la Réforme des Rythmes Scolaires depuis la rentrée 2014/2015. Elles s'inscrivent dans le prolongement du temps d'enseignement et s'adressent à tous les élèves de l'école.

Les **NAP** ne sont **pas obligatoires** et sont soumises à inscription.
Les **NAP** sont encadrées par du personnel expérimenté.



LES OBJECTIFS DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Mieux répartir les heures de classe sur la semaine

Alléger la journée de classe

Programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande

Proposer une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire

Permettre l'accès à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribueront à développer la curiosité intellectuelle des élèves et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école



L'ORGANISATION DES NAP



Les périodes

Les activités sont proposées par **cycle fixé** entre chaque période de vacances scolaires.

Les horaires et les lieux

Les **NAP** se déroulent les **lundi et jeudi de 16h à 17h30**. Les lieux ont été choisis **au sein même de l'école ou à proximité immédiate** (Espace André Barrau, bibliothèque municipale Nicole Lefebvre, résidence Elie Gasc) de façon à limiter et sécuriser le déplacement des enfants et garantir une durée optimale de la séance.

Le mardi de 16h à 17h, un temps d'apprentissage sous forme de jeux « **Apprendre en s'amusant** » est proposé aux élèves de l'élémentaire et des petites activités éducatives aux élèves de maternelle.

Le vendredi, le service d'accueil périscolaire est ouvert à partir de 16h.

L'accompagnement des enfants

Les enfants sont accompagnés sur les différents lieux d'activités et ramenés à l'école à l'issue de la séance par les animateurs qui en ont la charge. **Les enfants ne pourront être récupérés qu'à l'issue de la séance, au sein de l'école.**

L'inscription

Les fiches d'inscription sont disponibles sur le site www.mairie-soual.fr ou peuvent être retirées au secrétariat de la mairie jusqu'à la rentrée scolaire, ensuite auprès du Directeur de l'ALAE. Elles doivent être retournées dûment complétées à l'adresse periscolaire@mairie-soual.fr ou déposées dans la « **Box Périscolaire** » située jusqu'à la rentrée au secrétariat de la mairie **avant le 30/08/16.**

La répartition

La répartition sur les activités est effectuée par le Directeur de l'ALAE et se fait en fonction de la classe de l'enfant et du nombre de places disponibles. **Chaque enfant pourra ainsi participer, par roulement, à un maximum d'ateliers.**

LA SEMAINE SCOLAIRE



7h30
9h
12h
13h45
16h
18h30

Lundi

- Accueil Périscolaire
- Enseignement
- Pause méridienne
- Enseignement
- **NAP 16h/17h30**
- Fin accueil Périsco.

Mardi

- Accueil Périscolaire
- Enseignement
- Pause méridienne
- Enseignement
- Apprendre en S'amusant **16h/17h**
- Fin accueil Périsco.

Mercredi

- Accueil Périscolaire
- Enseignement
- Accueil périscolaire jusqu'à 12h30

Jeudi

- Accueil Périscolaire
- Enseignement
- Pause méridienne
- Enseignement
- **NAP 16h/17h30**
- Fin accueil Périsco.

Vendredi

- Accueil Périscolaire
- Enseignement
- Pause méridienne
- Enseignement
- Accueil Périscolaire
- Fin accueil Périsco.

Attention ! Ne pas confondre NAP et APC

Les APC, **Activités Pédagogiques Complémentaires**, peuvent être proposées aux élèves par l'équipe enseignante. Les jours et heures seront précisés individuellement aux familles par les enseignants.